

## **04**

### **RAPPORT**

#### **OBJET : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE ADIM EST DANS LA ZAC DE LA GRANGE AUX BOIS.**

Par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange aux Bois et de reprendre en régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Une fructueuse collaboration entre la Société ADIM-EST et la Ville se concrétise aujourd'hui par l'implantation à Metz du siège de la Direction Régionale de la Société SPIE-EST.

Regroupant à la fois des locaux administratifs et techniques, cette société spécialisée dans les domaines du génie électrique, génie climatique et fluides, instrumentation, process industriels et automatismes sur les régions Lorraine, Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Franche-Comté, a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 215 M€ et emploie 2 360 personnes sur le Grand Est.

Ce projet permet de relocaliser sur Metz, de 250 à 300 emplois regroupant la direction, les services supports et les services technico-commerciaux.

A cet effet, il est proposé de céder à la Société ADIM EST, une emprise de 1 ha 19 a 71 ca vendue au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 429 519,48 € TTC et ce, pour une SHON de 6 010,20 m<sup>2</sup>.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET: CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE ADIM EST DANS LA ZAC DE LA GRANGE AUX BOIS.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que, par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Grange aux Bois et de reprendre en régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone ;

#### **VU**

- l'évaluation du Service France Domaine ;
- l'accord de la Société ADIM EST sur les prix et conditions de cession des terrains ;

#### **DECIDE :**

1 – de céder à la Société ADIM-EST - siège social : BP 69 Zone Artisanale Lesménils - 54703 PONT A MOUSSON CEDEX ou à toute personne physique ou morale se substituant à elle, les terrains cadastrés sous :

#### **BAN DE BORNY**

Section CH - n° 288/21 – 1 ha 15 a 76 ca  
Section CH – n° 286/21 – 3 a 95 ca

dans la perspective de la construction de 4632 m<sup>2</sup> de bureaux et 1377 m<sup>2</sup> d'ateliers ;

2 - de réaliser cette opération foncière au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 429 519,48 € TTC pour une SHON de 6 010,20 m<sup>2</sup>, ce prix étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente et actualisable de 5% l'an au-delà de cette date ;

3 – de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 – de laisser à la charge de la Ville de Metz les frais d'arpentage ;

5 – d'encaisser la recette au chapitre 70 et à l'article 7015 du budget de l'exercice concerné ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER